

Nouvelle norme professionnelle pour assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées

En application de la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, l'arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les établissements teneurs de compte et leurs clients concernés par le traitement d'un dossier en commission de surendettement est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Cet arrêté précise les modalités d'application de l'obligation pour les banques d'assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées ainsi que de proposer des moyens de paiement adaptés à la situation des ces personnes. Le contrôle du respect de cette norme est assuré par l'Autorité de contrôle prudentiel.

La nouvelle norme professionnelle impose aux établissements teneurs de compte :

- de maintenir le compte de dépôt domiciliataire des revenus pendant la phase d'instruction du dossier par les commissions de surendettement et pendant la durée de mise en œuvre du plan de surendettement ou des mesures de traitement du surendettement, sauf comportement gravement répréhensible du client (non-respect par des clauses contractuelles ou de la législation anti-blanchiment) ;
- d'informer les clients concernés des conséquences de la procédure de surendettement sur la gestion de leurs comptes bancaires et sur les moyens de paiement afférents ; de proposer d'adapter ces moyens de paiement à leur situation aux fins d'éviter les incidents de paiement et de leur permettre de répondre à leurs dépenses courantes à coût réduit ;
- de proposer un rendez-vous pour compléter cette information et discuter des adaptations proposées dans un délai de 6 semaines à compter de la décision de recevabilité ;
- d'adapter le montant de l'autorisation de découvert à la situation de surendettement du client, avec l'accord de ce dernier. En effet, du fait de l'interdiction de paiement des dettes antérieures, tous les remboursements de crédit doivent être « gelés » à compter de la recevabilité du dossier, l'autorisation de découvert peut-être adaptée en conséquence ;
- de valoriser auprès des clients concernés, notamment lors du rendez-vous, leur offre d'alerte par SMS sur l'état de leur compte afin d'en faciliter la gestion.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Le microcrédit en outre-mer : un succès à consolider

Les Instituts d'émission (IEDOM et IEOM) viennent de publier une étude intitulée « *Le microcrédit professionnel en outre-mer : de la création de mono-entreprise au développement économique durable* ». Ces travaux ont été présentés dans le cadre du Comité économique consultatif de l'IEDOM qui s'est tenu le 27 avril dernier, à Paris. Le microcrédit semble s'appliquer avec pertinence dans les géographies ultramarines, du fait de leur dynamisme en termes de création d'entreprises, des spécificités de leur tissu d'entreprises et d'une demande potentielle importante liée à de forts taux de chômage et à une part élevée de personnes en situation d'exclusion. Progressivement développé en outre-mer, sans adaptation majeure du « modèle » d'origine, ce concept a suscité un engouement indéniable, comme en attestent les taux de progression du microcrédit et la part des entreprises financées. Toutefois, l'accès des personnes les plus démunies à ce dispositif demeure encore insuffisant, de même qu'il peine à jouer pleinement son rôle d'outil d'accompagnement vers la 'bancairisation'. Les Instituts remercient l'ensemble des acteurs rencontrés dans les DOM et les COM comme en métropole pour leur disponibilité et les nombreuses données fournies.

Pour se procurer l'étude : http://www.iedom.fr/IMG/pdf/noteie_microcredit_professionnel_042011.pdf

Médiation du crédit aux entreprises

Le 4 avril 2011, Christine Lagarde, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme et des services, ont reçu à Bercy, Gérard Rameix, Médiateur du crédit aux entreprises, Henri Jullien, directeur général des activités fiduciaires et de place à la Banque de France, Nicolas de Seze, directeur général de l'IEDOM et de l'IEOM, François Pérol, président de la Fédération bancaire française ainsi que des représentants des entreprises pour signer la Charte de la médiation du crédit prorogeant jusqu'à fin 2012 le dispositif de la médiation du crédit aux entreprises.

A cette occasion, la ministre a confié à Gérard Rameix une mission de propositions pour faciliter l'accès au crédit des très petites entreprises.

Le nombre de dossiers déposés en médiation est en baisse régulière depuis début 2010, cependant la médiation joue pleinement son rôle dans l'accès au crédit des entreprises, notamment les plus petites. Au 1^{er} trimestre 2011, la médiation du crédit a reçu 1 365 dossiers. Le taux de succès est stable à 62 %. 568 entreprises ont été confortées et 7 083 emplois préservés.

Publications au Journal Officiel de la République

Le décret n° 2011-457 du 26 avril 2011 fixant les conditions d'application progressive de la réforme du crédit à la consommation aux contrats de crédit renouvelable en cours a été publié au Journal Officiel de la République du 27 avril 2011.

Publications

1 - ACP

Le rapport annuel d'activité de l'Autorité de contrôle prudentiel est disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

<http://www.banque-france.fr/acp/publications/rapport-annuel-d-activite-de-l-acp.htm>

2 – Guyane, Martinique, Guadeloupe : l'évolution institutionnelle, une opportunité, pas une solution miracle

Le rapport d'information n° 410 des sénateurs Christian Cointat et Bernard Frimat fait au nom de la commission des lois est disponible en téléchargement sur : <http://www.senat.fr>

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Le surendettement des ménages : une activité 2010 en forte hausse qui se confirme début 2011.

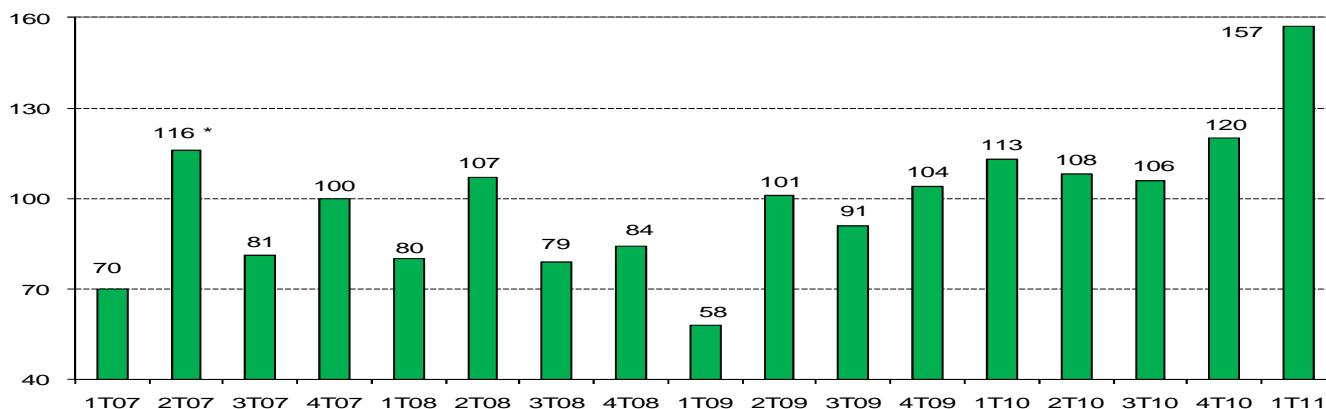
Au cours de l'année 2010, 447 dossiers de surendettement ont été déposés contre 354 en 2009, soit + 26,3 % sur un an. Cette progression a été régulière tout au long de l'année et s'est accélérée en décembre avec un nombre record de dossiers de 53, portant le total du dernier trimestre 2010 à 120 (plus haut historique sur la période 2002-2010). Les 4 premiers mois de 2011 renforcent cette tendance avec 205 dossiers déposés, soit un nouveau plus haut historique.

Les faits marquants de l'année 2010 sont les suivants :

- le taux de recevabilité des dossiers s'élève à 89 % (+ 3 points sur un an),
- le taux de redépôts des dossiers est en baisse de 4 points à 19 %,
- le taux d'orientation vers une procédure de rétablissement personnel (PRP), pouvant conduire sous certaines conditions à un effacement des dettes atteint 16 % en Martinique, contre 11 % en fin 2009,

L'événement majeur de l'année a été le vote de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, dite loi Lagarde. Plus protectrice pour le consommateur, cette loi soumise à une entrée en vigueur progressive, revêt deux volets principaux : le premier qui concerne la lutte contre le surendettement a pris effet le 1^{er} novembre 2010, le second qui vise à supprimer les abus et les excès du crédit à la consommation est appliqué depuis le 1^{er} mai 2011.

Dossiers déposés auprès du Secrétariat de la Commission de Surendettement



Source : Iedom données trimestrielles

* Mission du Conseil Economique et Social national en Martinique en mars 2007

BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

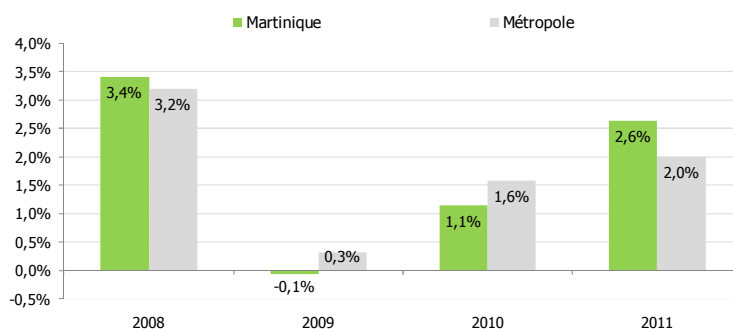
Indice des prix à la consommation : +2,6% à fin mars 2011

A fin mars 2011, l'indice des prix à la consommation en Martinique atteint 125,9 (- 0,1 % sur un mois). Le taux d'inflation annuel s'établit ainsi à +2,6 % contre + 1,1 % un an auparavant. Il se situe à un niveau supérieur à celui des autres géographies (2 % en Métropole, 2,1 % en Guyane, et 2,5 % à la Réunion), à l'exception de la Guadeloupe (+3,2 %).

Ce relèvement tient à la progression des prix de l'énergie (+16,9 %) et dans une moindre mesure à la hausse des prix des services (+1,9 %). Les prix des produits manufacturés et de l'alimentation sont en légère augmentation (+0,6 %).

Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation

Glissement annuel à fin mars



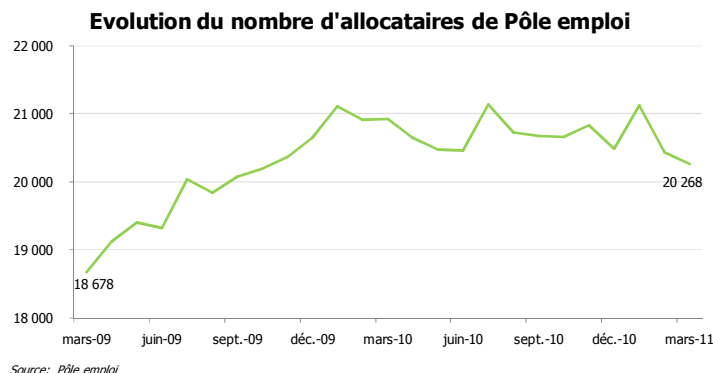
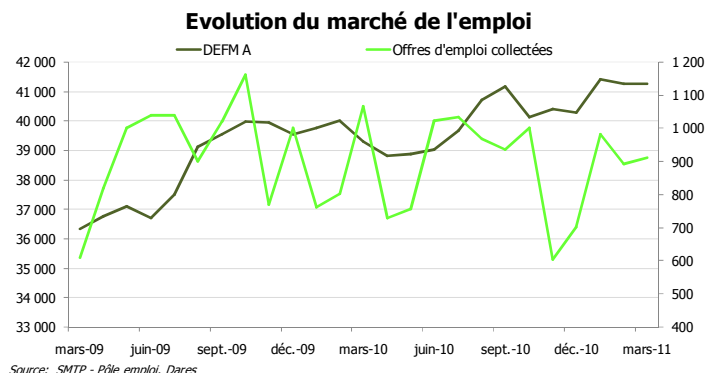
Source: Insee

Hors énergie, la hausse des prix est plus significative qu'à la fin de l'année 2010 (+1,3 % contre +0,7 %), elle atteint ainsi un niveau supérieur à celui de la métropole (+0,9%).

Nouvelle dégradation de l'emploi au premier trimestre ...

A fin mars 2011, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) s'élève à 41 260, soit une hausse de 4,9 % sur un an (+2,5 % sur le trimestre). L'indicateur de chômage gagne ainsi 1,1 point sur un an pour s'établir à 25 %.

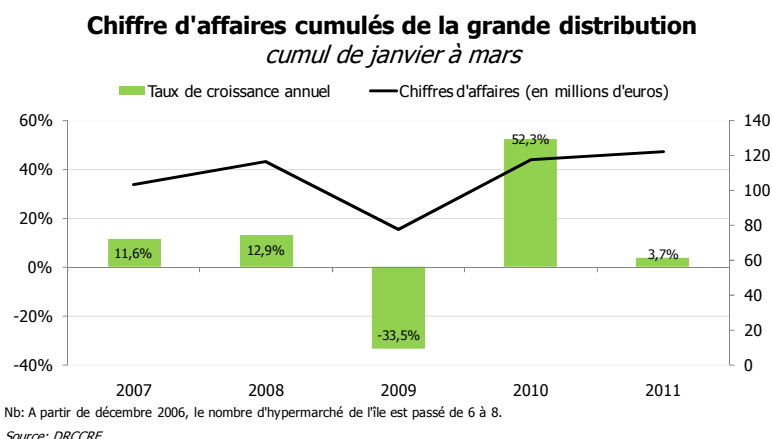
Parallèlement, à fin mars, 20 268 allocataires de Pôle Emploi étaient recensés, soit une baisse de 3,2 % sur un an. Le nombre de bénéficiaires de l'assurance chômage atteint 15 321 (-0,5 % sur un an).



... mais perspectives d'embauches selon l'enquête BMO

Selon l'enquête sur les besoins de main d'œuvre réalisée par Pôle emploi, 20,4 % des employeurs envisagent d'embaucher en 2011, soit 8 770 intentions d'embauche. Toutefois, ces recrutements sont conditionnés par une reprise de l'activité économique. A fin mars, 2 785 offres d'emploi ont été enregistrées, soit +5,9 % sur un an. Cette évolution doit être toutefois être analysée avec précaution, seules, 37,5 % des offres sont des emplois durables.

Grande distribution : maintien de l'activité



A fin mars 2011, le chiffre d'affaires cumulé des huit hypermarchés de l'île s'établit à 122,2 millions d'euros contre 117,9 millions à fin mars 2010 (+ 3,7 % sur un an), en dépit des difficultés d'approvisionnement, pendant le conflit sur le port de Fort-de-France.

BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Hausse des prix des produits pétroliers : dans le cadre de la révision mensuelle des prix des produits pétroliers (décret du 8 novembre 2010), le prix maximum des carburants routiers a été fixé, à compter du 2 mai à : 1,54€/L pour le super sans plomb (+7 centimes par rapport à avril) et 1,28€/L pour le gasoil (+1 ct). Le prix de la bouteille de gaz est en hausse également, à 24,06€ (+6 cts).

Premier bilan du plan de relance régional

Six mois après son lancement, un premier bilan du plan de relance de l'économie a été effectué. Le plan est principalement basé sur la commande publique (259 M€ dont 106 M€ de fonds régionaux). Les projets ont été sélectionnés en partenariat avec les 34 communes de l'île et les communautés de communes, selon des critères tels que leur aptitude à être réalisés dans les 2 à 3 ans, ainsi que leur potentiel en termes de création d'emplois. Six mois après son lancement, près de 70 chantiers, sur 221 sélectionnés ont pu démarrer. Ces projets ont impacté près de 108 entreprises dont 69 % d'entre elles sont de petites entreprises dont l'effectif n'excède pas 20 salariés.

Livraison de logements sociaux défiscalisés

La première livraison de logements sociaux défiscalisés est intervenue en avril 2011, avec la réalisation de la résidence « La Madeleine » à Fort de France. Elle concerne 70 logements intermédiaires sociaux alors que la programmation de logements locatifs sociaux défiscalisés s'établissait à 500 logements en 2010. La LODEOM a modifié significativement le soutien à la construction et à la réhabilitation de logements, à travers le recentrage de la défiscalisation locative sur le logement social. Les délais de mise en œuvre des opérations sont encore relativement longs, mais devraient progressivement s'améliorer, au fur et à mesure de la montée en charge du nouveau dispositif.

Transat Benodet/Fort-de-France

Les cinq premiers concurrents ont franchi la ligne d'arrivée le 26 avril après plus de 3 000 milles parcourus à travers l'Atlantique. Cette course s'inscrit dans le plan de relance régional de la destination Martinique qui entend renouer avec des événements d'ampleur internationale pour améliorer l'image touristique de l'île.

INDICATEURS DE REFERENCE

			Données brutes	var.% mensuelle	Glissement annuel
Prix (source : INSEE)	Indice des prix à la consommation (base 100 en 1998)	- mars 2011	125,9	-0,1 %	+2,6 %
Chômage (source : DDTEFP)	Nombre de demandeurs d'emploi (DEFM A)	- mars 2011	41 260	0,0 %	+4,9 %
	Indicateur de chômage (base pop. Active : 165 370)	- mars 2011	25,0 %		+ 1,1 point
Allocation Chômage (source : Pôle Emploi)	Nombre d'allocataires de Pôle Emploi	- mars 2011	20 268	-0,8 %	-3,2 %
RMI (source : CAF)	Nombre de bénéficiaires payés	- décembre 2010	28 843	-0,2 %	+0,7 %
Commerce extérieur (source : Douanes)	Importations (en M€)	- janvier 2011	198,4	-29,9 %	+12,6 %
	Exportations (en M€)	- janvier 2011	12,6	-10,4 %	-56,0 %
	Taux de couverture mensuel:		6,3 %	-	-9,9 points
Grande distribution (source : DRCCRF)	Chiffre d'affaires (millions d'euros)	- mars 2011	42,2	+10,7 %	+6,2 %
	Cumul annuel de chiffre d'affaires (millions d'euros)	- mars 2011	122,2		+3,7 %
Vulnérabilité des ménages (source : IEDOM)	Personnes physiques en interdit bancaires	- mars 2011	17 761	-0,1 %	-5,3 %
	Retrait de cartes bleues (cumul)	- mars 2011	4 996	-	-10,3 %

LES INDICATEURS SECTORIELS

			Données brutes	var. % mensuelle	Glissement annuel
Trafic aéroportuaire (source : CCIM)	Nombre de passagers	- février 2011	134 001	-7,3 %	-6,4 %
		- cumul annuel	278 588		-0,5 %
Trafic Maritime (source : DD PAF)	Nombre de croisiéristes	- avril 2011	4 382	-17,4 %	-41,6 %
		- cumul annuel	19 614	-	-65,0 %
Construction (source: Ciments antillais)	Ventes de ciment (tonnes)	- mars 2011	12 604	-29,0 %	-35,5%
		- cumul annuel	46 924		-3,6 %
Immatriculations (source : AAA)	Véhicules particuliers neufs (VPN)	- mars 2011	910	+46,5 %	-9,5 %
	Véhicules utilitaires neufs (VUN)	- mars 2011	199	+37,2 %	+20,6 %
	Cumul annuel (VPN + VUN)		2 863	-	-2,4 %

PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,50%	13/04/2011
Taux de la facilité de prêt marginal	1,25%	13/04/2011
Taux de la facilité de dépôt	2,00%	13/04/2011

Taux d'intérêt légal

ANNEE 2011	0,38%	JO du 03/02/11
ANNEE 2010	0,65%	JO du 11/02/10

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/11)

	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
	2,00%	2,00%	2,50%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

	Janvier	Février	Mars	Avril	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
	0,6672%	0,6780%	0,6483%	1,0016%	1,1290%	1,3220%	1,6220%	2,0870%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

	Janvier	Février	Mars	Avril
	3,50%	3,65%	3,66%	3,75%

Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)

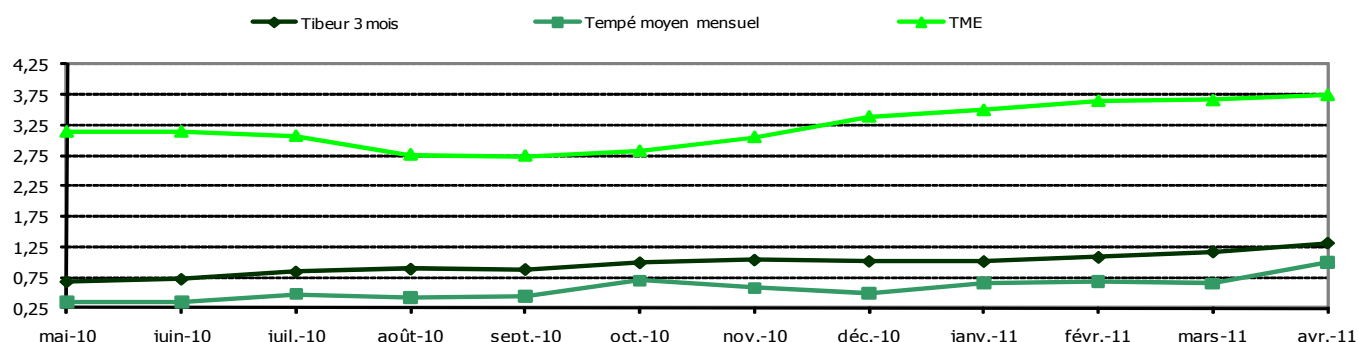
	Janvier	Février	Mars	Avril
	3,70%	3,85%	3,86%	3,95%

Taux de l'usure (applicable au deuxième trimestre 2011)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers		Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	9,12%
Prêts à taux fixe	5,61%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	5,01%
Prêts à taux variable	5,01%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	5,77%
Prêts relais	5,99%	Découverts en compte (1)	13,77%
Autres prêts		Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	5,65%
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	21,47%		
Découverts en compte, crédits renouvelables et financements d'achats ou de ventes à tempérament	19,53%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	
Prêts personnels et autres prêts	8,03%	Découverts en compte	8,03%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

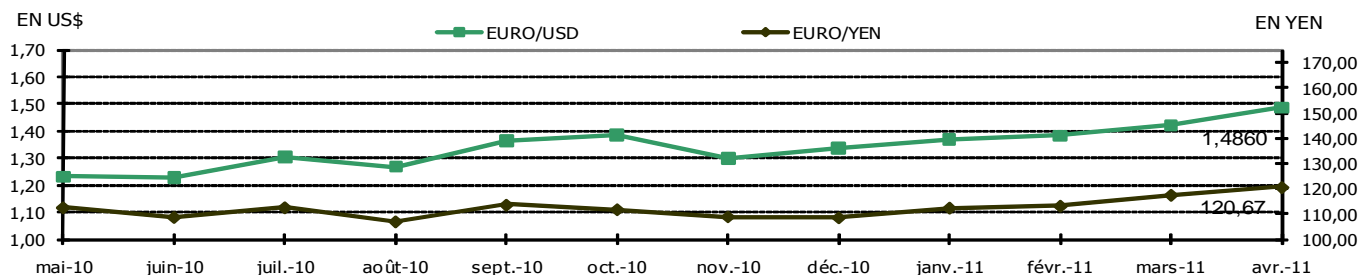
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,4860	EURO/ZAR (Afrique du sud)	9,7994	EURO/SRD (Surinam)	4,90530
EURO/JPY (Japon)	120,6700	EURO/BWP (Botswana)	9,45570	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,66080
EURO/CAD (Canada)	1,4102	EURO/SCR (Seychelles)	18,2016	EURO/DOP (Rép. Dom.)	56,2766
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,89170	EURO/MUR (Maurice)	40,9991	EURO/BBD (La Barbade)	2,97300
EURO/SGD (Singapour)	1,8205	EURO/BRL (Brésil)	2,3464	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	9,52000
EURO/HKD (Hong-Kong)	11,5427	EURO/VEF (Vénézuéla)	6,38370	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2878,8133	EURO/XCD (Dominique)	4,0135	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK
	15,6466 EEK			